Banque centrale européenne BCE. Rapport 1999

2000/2118(COS) - 06/07/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen s'est prononcé en faveur de la résolution contenue dans le rapport de M. Alexander RADWAN (PPE/DE, D) en y apportant seulement deux amendements. Cette résolution salue les résultats obtenus par la BCE, qui a réussi à maintenir constamment le taux d'inflation à un faible niveau dans les pays de la zone euro et à proposer des taux d'intérêt peu élevés. La résolution invite les États membres à parvenir à des budgets équilibrés dès l'année prochaine, c'est-à- dire plutôt que prévu initialement et à continuer à réduire leur déficit budgétaire. Elle demande également aux gouvernements nationaux d'accélérer les réformes structurelles. Concernant le taux de change, le Parlement constate que, traditionnellement, les devises européennes fluctuent considérablement par rapport au dollar et se déclare préoccupé non pas tant par la baisse récente de la valeur de l'euro en elle-même, mais par les causes de cette baisse, c'est-à-dire les problèmes économiques structurels et le manque de dynamisme. Il estime que l'on devrait s'attaquer à ces problèmes en améliorant la compétitivité. La résolution se félicite de la politique salariale modérée dans la zone euro et invite les partenaires sociaux à maintenir cette orientation. S'agissant de l'élargissement, la résolution souligne la nécessité d'un degré élevé de convergence économique avant que les nouveaux pays n'adhèrent à la monnaie unique. La résolution invite la BCE à rester attentive aux risques potentiels pour la stabilité tels que l'augmentation des prix du pétrole et une chute des taux de change. Les députés souhaitent également que la BCE améliore la transparence par la publication d'un procès verbal succinct immédiatement après les réunions du Conseil des gouverneurs, expliquant les raisons motivant les décisions de politique monétaire sur les taux d'intérêt, et par la publication de rapports réguliers sur la situation économique des États membres participant à la zone euro. Le Parlement souhaite également que la BCE respecte son engagement de publier dès que possible des prévisions économiques. Dans le cadre de la campagne de promotion de l'euro, le Parlement demande à la BCE d'améliorer la situation en matière de virements bancaires transfrontaliers. L'autre amendement adopté concerne le rôle de la BCE en matière de coordination des politiques prudentielles dans le système bancaire.